



Dans un réquisitoire digne des polars américains, le procureur de la République a aligné des moyens qui ont désillusionnés le conseil de la défense. S'appuyant sur les images de la scène de crime auxquelles le public n'a pas eu droit, il a relevé avec force et détail que Bryan Boris Formbor a été victime d'un crime crapuleux savamment ourdi par les accusés. Des moyens qui, malgré la gesticulation de la partie adverse, ont été jugés suffisants par les juges de la collégialité pour engager des poursuites judiciaires contre les mis en cause.

Après deux renvois successifs, le dossier relatif à l'assassinat de Bryan Boris Formbor a finalement été appelé le 29 septembre 2022, au Tribunal de grande Instance du Mfoundi à Yaoundé. La sulfureuse Ivana Essomba Obama et ses 06 co- accusés étaient présents au banc des accusés. Ils sont poursuivis par le Ministère public et les ayant-droits de la famille de la victime, pour assassinat en co-action. Les proches de Bryan et de nombreux curieux ont effectué le déplacement dans l'espoir de connaître ce qui s'est réellement passé dans la nuit du 04 au 05 juin 2020, date à laquelle ce jeune compatriote bien connu dans les milieux de la jet-set camerounaise a poussé son dernier souffle, sous les coups de poignards de ses bourreaux.

Deux ans après cet assassinat tragique, les plaies restent béantes, le coeur de Mme Esther Formbor, ceux des membres de sa famille et des proches de la victime saignent toujours. Ils espèrent, avec l'ouverture effective de ce procès, que toute la vérité sera dite autour de ce

crime crapuleux pour permettre à l'âme de ce jeune compatriote de se reposer enfin.

Et comme il fallait s'y attendre, tout a démarré sur les chapeaux de roues, dans une ambiance hyper trinitruante. Les avocats de la défense voulaient marquer leur présence et ils l'ont d'ailleurs fait de la plus belle des manières, en portant d'entrée de jeu, l'estocade contre le procureur de la République, tentant avec l'énergie du désespoir de faire disqualifier les DVD et la clé Usb qui contiennent des vidéos des caméras de surveillance de la police camerounaise. Mais cela aura été peine perdue. Parce que selon le président de la collégialité, il ne s'agissait pas d'éléments nouveaux greffés au dossier, mais des pièces à conviction qui ont participé et facilité l'arrestation des personnes accusées d'avoir joué un rôle central dans l'assassinat de ce jeune jet-setteur camerounais à peine âgé de 28 ans au moment des faits. Un argument qui a également été évoqué par l'avocate des ayant droit du decedus, en rappelant au collège d'avocats de Ivana Essomba que s'ils avaient pris soin de lire ne serait-ce qu'un seul procès-verbal d'audition, ils auraient remarqué que les enquêteurs se sont appuyés sur ces contenus vidéos pour mettre le gratin sur ces derniers.

Passée cette étape, le ministère public est remonté au créneau pour présenter ses moyens, notamment les éléments vidéos sus-évoqués, et l'ensemble des éléments d'enquêtes et d'audition, mais également les prétendus vêtements que portaient la principale accusée dans ce dossier.

Le film de l'assassinat

Comme initialement promis, le ministère public a finalement réussi à projeter les images prises par les caméras de surveillance de la Police camerounaise. Malheureusement pour le public qui aurait souhaité voir exactement ce qui s'est passé cette nuit-là. Comment le feu Bryan a été tué ? A la place des images, il s'est contenté des explications du procureur de la République. En résumé, on a pu retenir que la victime a rendu son dernier souffle à minuit 56 minutes 40 secondes.

Il y est arrivé 28 secondes plus tôt à bord d'un véhicule Toyota appelé trivialement "tête de cochon" de couleur bleue, pourchassé par une horde de conducteurs de mototaxis. Une fois immobilisé, il sera extrait de force de son véhicule. Il tentera d'échapper à ses bourreaux, mais pas pour longtemps. Il sera poignardé pour la première fois en tentant de fuir derrière le premier kiosque qui juxte le carrefour Texaco Omnisports à moins de 5 mètres de son véhicule. Malheureusement il n'ira pas loin. Il va s'écrouler quelques mètres après, avant d'être rattrapé par ses bourreaux, et achevé à l'aide de coups de poignard et de cailloux comme un vulgaire malfaiteur. Tout semble bien réglé ! Les commanditaires ont mobilisé les moyens pour faire croire que c'était un simple règlement de compte orchestré par des conducteurs de mototaxis qui vengeaient à travers ce geste ignoble leur camarade qui aurait été percuté par le jeune Bryan. Mais un crime n'étant pas parfait, ils vont semer au passage des indices qui vont permettre aux enquêteurs de mettre la main sur quelques membres du gang.

Monsieur le procureur fera d'ailleurs remarquer que les conducteurs de mototaxis n'étaient pas les seuls à la poursuite de Bryan. Il y aurait eu plusieurs véhicules qui ont entièrement assisté au meurtre. Le plus suspect est arrivé sur les lieux moins de 6 secondes après Bryan et y est resté pendant plus de 9 minutes. Selon le procureur, les occupants de ce taxi de marque

Toyota Yaris sont sortis du véhicule à minuit 58 minutes 24 secondes. Parmi les occupants, il y avait une femme et deux hommes. Un des hommes va traverser la route pour s'enquérir de la situation. Une fois de retour, il va rendre compte à la dame qui va quitter les lieux à bord d'un autre taxi, laissant les autres sur place. Tout se serait passé comme s'il y avait un phénomène de relai sur le lieu du crime. Il y a eu la présence des vigiles d'une société de gardiennage de la place qui sont arrivés sur le lieu du crime à minuit 50 secondes, pour repartir à une heure 07 minutes 15 secondes.

A en croire le procureur de la République, un des vigiles va silonner autour de la dépouille pendant quelque secondes comme pour s'assurer que la victime avait été assassiné dans les règles. 25 secondes après le départ de la Pick- up, un autre véhicule de type Land Cruiser va s'amener sur la scène du crime pour y repartir 9 minutes plus tard, soit à une heure 16 minutes 10 secondes à l'arrivée du premier pick- up de la police camerounaise.

Il faut d'ailleurs noter que durant tout ce temps, personne n'est sortie de ce véhicule. Des faits et bien d'autres qui démontrent à suffisance que le jeune Bryan Boris Formbor a été exécuté de façon sommaire. Pour le procureur de la République, personne d'autre en dehors de lui n'était dans le véhicule et contrairement à ce que laisse entendre les accusés, la victime n'avait percuté et trainé aucune moto. La scène du crime ne laissant transparaître aucune trace. Contrairement à ce qu'on a pu voir lors de la reconstitution des faits.

La prochaine audience aura lieu le 31 octobre prochain. Ce jour en effet, Ivana Essomba Obama et ses 06 co- accusés devront répondre aux accusations formulées contre eux. Ils ont d'ailleurs tous sans exception accepté de dire la vérité et rien que la vérité. On ne perd rien à attendre ! Affaire à suivre.

Thierry Nyope
